

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30**

N° DEL2021\_245 : APPROBATION DU NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE  
COMMUNAUTAIRE

#### **L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

#### **Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

#### **Membres excusés** :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

#### **Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

**Votants : 49**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

### **N° DEL2021\_245 : APPROBATION DU NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE**

Pilote : Déplacements doux

**Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,**

Par délibération du 21 juillet 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'engager la révision du premier schéma directeur cyclable communautaire approuvé en 2013.

Entre 2013 et 2021, la mise en œuvre de ce schéma directeur a permis d'augmenter de 30% le linéaire du réseau cyclable pour atteindre 115 km dont 28 km de pistes en site propre, 30 km de bandes cyclables, 30 km de doubles sens cyclables ou encore 11 km de chaudiou.

Cette révision poursuit plusieurs objectifs :

- disposer d'un nouveau diagnostic du réseau cyclable ;
- redéfinir les axes stratégiques du schéma directeur pour la période 2022 – 2027 et un nouveau programme d'actions pour répondre *a minima* à l'objectif fixé dans le plan de déplacements urbains de doubler la part des déplacements quotidiens réalisés à vélo ;
- renforcer la cohérence du schéma directeur avec les plans vélo du département du Tarn et de la région Occitanie et avec les projets de l'État ;

La révision a été réalisée avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé en mobilité, la SCOP ITER, et le soutien financier de l'ADEME et du département du Tarn.

Cette démarche de révision a fait une large place à la concertation :

- Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de l'étude réunissant les élus de la commission mobilité de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, les partenaires institutionnels (département du Tarn, région Occitanie, DDT, ADEME) ainsi que des techniciens ;
- Réalisation d'une enquête en ligne, durant quatre semaines, pour recueillir l'avis des usagers sur le réseau cyclable et leurs pratiques avec 1200 participants et 550 contributions à la cartographie collaborative ;
- Organisation de deux ateliers de travail réunissant des élus, des techniciens, des représentants d'association ainsi qu'un panel d'usagers ;
- Organisation d'entretiens avec les élus des communes.

Cette étude comportait deux phases : diagnostic des aménagements et des pratiques cyclables et élaboration du nouveau schéma directeur.

Les principaux enseignements du diagnostic :

- La pratique du vélo est importante et encourageante : la part du vélo dans les déplacements domicile-travail internes au territoire de l'agglomération

est de 8,6% et de 9,5% pour les déplacements internes à Albi (données INSEE) ce qui classe la ville en quatrième position dans la strate des villes de 50 000 à 80 000 habitants ;

- Le réseau cyclable est étendu avec un linéaire d'aménagements en site propre important, ce réseau devant être hiérarchisé ;
- Le territoire est favorable au vélo avec une concentration d'emplois et d'habitats sur le cœur d'agglomération et le long d'axes de déplacements (Marssac-Albi, Saint-Juéry-Albi, Lescure-Albi) dont les distances sont compatibles avec l'usage du vélo ;
- Les attentes des usagers sont concentrées sur la sécurité et le confort des déplacements à vélo et l'augmentation des aménagements en site propre ;
- L'enquête auprès des usagers et l'audit de terrain réalisé par le bureau d'étude ITER ont permis de recenser les améliorations à apporter sur certains aménagements existants, les points sensibles en termes de sécurité et les discontinuités à résorber.

Les attentes exprimées par les élus, les associations et les usagers ont été fortes et les propositions de nouveaux aménagements nombreuses. Il était donc nécessaire de faire des choix et d'arrêter une stratégie pour élaborer la programmation du nouveau schéma directeur cyclable.

<b>Révision du schéma directeur cyclable : la stratégie retenue par le comité de pilotage</b>			
<b>ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE</b>		<b>AMÉLIORER L'EXISTANT</b>	
<b>Créer un réseau magistral</b>	<b>Proposer un réseau pour tous les secteurs de l'agglomération</b>	<b>Améliorer certains aménagements existants</b>	<b>Poursuivre la pacification de la voirie urbaine</b>
<i>Finir l'aménagement des axes à fort potentiel avec des infrastructures confortables</i>	<i>Créer un réseau continu desservant l'ensemble des communes de l'Agglomération, articulé avec les axes magistraux</i>	<i>Traiter les carrefours complexes, mettre aux normes certains aménagements sous dimensionnés</i>	<i>Repenser les plans de circulation, réduire le transit et la vitesse aux abords des lieux de vie (école, commerces, équipements publics, ..)</i>
<i>Relier ces réseaux avec les voies vertes et véloroutes du Département</i>			

Le nouveau schéma directeur cyclable se présente sous la forme d'un atlas cartographique, annexé à la présente délibération, qui comporte deux programmations :

- aménagements à réaliser sur la période 2022-2027 ;

- aménagements à étudier sur la période 2022-2027 pour une réalisation entre 2028-2033.

Les types d'aménagements pressentis ont été également identifiés parallèlement à la programmation : sites propres (pistes, voies vertes), marquages séparatifs (bandes cyclables, chaucidou,..), mixte (double sens cyclable, zone 30, ..), jalonnement avec aménagements ponctuels.

Dans l'élaboration de la programmation 2022-2027, il a été recherché un équilibre entre les aménagements à réaliser sur le réseau magistral, les connexions des communes à ce réseau et les interventions à l'échelon intra-communal.

Ce nouveau schéma directeur cyclable est ambitieux. Il doit permettre de doubler le linéaire du réseau cyclable et en particulier les aménagements en site propre :

	<b>Situation actuelle</b>	<b>2027</b>	<b>2033</b>
<b>Sites propres</b> (pistes, voies vertes)	35,5 km	72,7 km	113,5 km
<b>Marquages séparatifs</b> (bandes cyclables, chaucidou)	41,5 km	57,3 km	61,5 km
<b>Total*</b>	77 km	130 km	175 km

\* Double sens cyclable, zone de rencontre et itinéraire de jalonnement non compris

Le coût prévisionnel de la mise en œuvre des aménagements programmés pour la période 2022-2027 s'élève à 16,6 millions d'euros HT (hors études et acquisitions foncières) ce qui porte l'investissement en travaux à 34 €/hab/an. Pour mémoire, l'ADEME préconise un investissement de 30€/hab/an pour atteindre les objectifs nationaux de 9% de part modale pour le vélo.

Dans le cadre de nouveau schéma directeur, il est proposé d'étudier la faisabilité de deux passerelles piétonnes et cyclables :

- Entre Castelnau-de-Levis et Terssac : elle permettrait un accès direct et sécurisé de Castelnau-de-Levis vers Albi (environ 25 minutes de centre à centre) et au réseau magistral pour les déplacements du quotidien et de loisirs. Elle contribuerait également au projet départemental de création de l'axe structurant en voie propre ou partagée entre Saint-Sulpice-la-Pointe et Albi, inscrit dans le plan départemental Tarn à Vélo (axe vallée du Tarn).
- Entre Lescure-d'Albigeois et Albi (plaine du Gô) : elle permettrait une liaison directe, sécurisée et sans dénivelé entre Lescure-d'Albigeois et Albi (15 minutes de centre à centre) et assurerait la continuité cyclable sur l'axe vallée du Tarn en rejoignant l'itinéraire cyclable Albi – Ambialet.

## **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 2 juillet 2013 approuvant le schéma directeur cyclable communautaire,

VU la délibération en date du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains,

VU la délibération en date du 21 juillet 2020 approuvant la révision du schéma directeur cyclable communautaire,

VU l'atlas cartographique du nouveau schéma directeur cyclable communautaire qui présente les aménagements à réaliser sur la période 2022-2027 et ceux à étudier sur la période 2022-2027 pour une réalisation entre 2028-2033,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et du comité de pilotage de l'étude, dont font partie les membres de la commission mobilité-urbanisme, réuni le 2 décembre 2021,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE**

- la stratégie du nouveau schéma directeur cyclable communautaire ;
- l'atlas cartographique qui présente les aménagements à réaliser sur la période 2022-2027 et ceux à étudier sur la période 2022-2027 pour une réalisation entre 2028-2033.

Pour extrait conforme,  
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY